



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 11 JUILLET 2013 -

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BENOIT, Mme BINET, Mme DUTHU, M. FIGEAC, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANDJEAT, M. LE BLANC, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme MARIUS, M. BRUN Cédric, M. LASTECOUCERES, Mme MARACHE, Mme PINEDE, Mme SHOCHI, Mme SENEGES, M. RIGOLLET, M. DUVERGER, M. DESCHAMPS.

Etaient représentés : M. BERTRAND, Mme ONG VAN CUNG, M. GORGUES, Mme CAMARADE, Mme DUCOURNEAU, Mme ROLAND.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

M. PERNOT ouvre la séance à 14 H 20.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2013

M. PERNOT, constatant que le procès-verbal du 25 avril 2013 n'a pas été diffusé aux membres du conseil, reporte son examen à la prochaine réunion du Conseil Scientifique.

II - EXAMEN DES PROJETS PSE (SESSION DE CLOTURE 2013) : DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER A DES PROGRAMMES BLANCS

M. PERNOT présente les propositions de la Commission de la Recherche concernant les projets PSE. La demande totale est de 36 376 € alors qu'il n'y a que 13 000 € à distribuer, ce qui implique des choix drastiques.

1) Colloque « Enjeux actuels de l'hybridation des langues et des langages dans la Grande Caraïbe » porté par Mme Michèle DALMACE (AMERIBER), pour une demande de 1216 €. La commission a proposé 300 €.

2) Publication : « L'amour au château », projet porté par M. Frédéric BOUTOULLE (AUSONIUS), pour une demande de 1 000 €. La commission a donné son accord.

Mme BINET ajoute que la somme demandée est très raisonnable d'autant que l'autre partenaire a confirmé sa participation.

3) Journée d'études des Jeunes chercheurs du CEMMC sur le thème "Réformes, État, société", portée par Mme Christine BOUNEAU (CEMMC), pour une demande de 930 €. La commission a donné son accord mais attend des précisions sous forme de liste nominative sur les voyages.



M. BRUN Cédric se dit favorable, mais il émet une réserve, ce type de projet étant plutôt à rattacher à l'axe prioritaire n°1.

M. PERNOT rappelle que les nouveaux axes ont été lancés et qu'ils s'appliquent donc à cette session de la PSE.

4) Colloque international « Ville et valorisation des produits des terroirs : Sources, méthodes et approches comparatives à l'échelle internationale », porté par Mme Corine MARACHE (CEMMC), pour une demande de 2 500 €. La commission a donné son accord pour 1 000 €.

5) Publication : « Le débat des cinq sens de l'Antiquité à nos jours », projet porté par Mme Géraldine PUCINI (CLARE), pour une demande de 800 €. La commission a donné son accord.

6) Journée d'étude « Littérature du moi, autofiction et hétérographie dans le roman français et en français des XXe et XXIe siècles », portée par M. Jean-Michel DEVESA (CLARE), pour une demande de 1 800 €. La commission a donné son accord pour 1 000 €.

7) Colloque international au Musée Capc Bordeaux « L'usure, excès d'usage et bénéfices de l'art », porté par M. Pierre BAUMAN (CLARE), pour une demande de 3 500 €. La commission a donné son accord pour 2 500 €.

8) Publication « Kynia Maruyama – Tremblements », projet porté par Mme Hélène SORBE (CLARE), pour une demande de 1 500 €. La commission a considéré la demande comme non recevable (Cette publication fait partie du projet « L'Appartenir », déjà financé sur Axe prioritaire par la PSE).

M. GRANDJEAT estime que ces demandes de financement devraient être formulées à part.

Mme BOURMAUD répond qu'à l'époque de la demande cette règle n'était pas en vigueur.

9) Colloque international « Dire les maux », porté par Mmes Pascale ANTOLIN et Marie-Lise PAOLI (CLIMAS), pour une demande de 1 000 €. La commission a donné son accord pour 700 €.

10) Publication : Ouvrage bilingue de poèmes d'Olive Senior, projet porté par Mme Nicole OLLIER (CLIMAS), pour une demande de 1 200 €. La commission a décidé de ne pas retenir ce projet qui est un travail de traduction.

M. REVAUGER souhaite que dans ces cas-là, l'on informe les chercheurs et enseignants-chercheurs de la position de l'université.

11) Projet de film « Vita in Gestu » Marcel Jousse (1886-1961), porté par M. Jean-Rémi LAPAIRE (CLIMAS), pour une demande de 5 000 €. La commission a rejeté la demande en raison de cofinancements insuffisants.

Mme BINET pense que M. LAPAIRE représentera le projet.

M. GRANDJEAT demande si l'on peut dire qu'il est souhaitable qu'il y ait des cofinancements.

M. PERNOT répond que cela a été dit clairement.

12) Site « Vive les Langues ! », projet porté par Mme Stéphanie BENSON (CLIMAS), pour une demande de 2 300 €. La commission a proposé d'allouer 1 000€, à débattre, en attente de précisions sur le cofinancement (CLIMAS ou UFR à déterminer) et en raison de discordances sur un dossier qui a une connotation pédagogique plutôt que de



recherche.

M. BRUN Cédric se dit hostile au financement de projets de cette nature.

Mme BINET demande si l'on a des précisions sur le financement de l'UFR.

M. BRUN Cédric estime que c'est un dossier qui pourrait être financé par le conseil régional.

M. REVAUGER signale qu'en didactique, la frontière entre recherche pure et pratique d'enseignement est difficile à établir. Il pense qu'il faut encourager ce type de travail.

M. PERNOT répond que la commission a proposé de lui attribuer 1 000 € sous conditions.

13) Publication : "Confucianisme et conservatisme au Japon : la trajectoire intellectuelle de Yasuoka Masahiro (1898-1983)", projet porté par M. Eddy DUFOURMONT (EEE), pour une demande de 2 000 €. La commission a proposé de reporter cette demande à la session de décembre 2013, car la publication est prévue pour janvier 2014.

Mme GOMEZ-VIDAL estime que cette demande n'est pas du ressort du Conseil Scientifique.

M. GRANDJEAT ajoute qu'il faut alors diffuser cette prise de position.

M. FIGEAC signale que dans les équipes d'accueil on ne finance pas d'ouvrages personnels.

M. LASTECOUCERES précise que les 2 000 € ne couvrent pas les frais de publication.

M. LE BLANC souligne le fait qu'il existe de grandes différences entre les équipes et qu'il faudrait une politique d'établissement dans ce domaine.

M. PERNOT répond qu'à l'automne un Conseil Scientifique sera organisé sur les publications.

Mme BOURMAUD ajoute qu'il faudra le faire avant les prochaines demandes de soutien financier à des programmes blancs.

14) Publications scientifiques et Transmedia – Transpub, projet porté par Mme Mélanie BOURDAA (MICA), pour une demande de 3 500 €. La commission a rejeté la demande considérant que le dossier était trop imprécis.

M. BRUN Cédric signale que ce dossier n'est pas plus imprécis que d'autres.

M. PERNOT précise qu'il y a un problème de montage du dossier avec notamment la facturation de prestations gratuites.

M. BRUN Cédric suggère de conseiller au porteur de faire une demande de subvention auprès du conseil régional.

M. PERNOT rappelle la nécessité d'un montage réaliste des dossiers.



15) Séminaire de travail en vue de l'élaboration du programme DISEM (Design d'information et sémiotique), porté par Mmes Stéphanie CARDOSO et Anne BEYAERT-GESLIN (MICA), pour une demande de 2 000 €. La commission a donné son accord pour 1 000 €.

16) Publication : « Tolérance ou reconnaissance? Les théories de la reconnaissance, des Lumières allemandes à l'École de Francfort » porté par Mme Cécile REVAUGER (SPH) pour une demande de 2 000 €. Lors du passage du dossier devant la commission, le porteur était M. MONDOT, professeur émérite. La commission a rejeté la demande, considérant que, ne peuvent être porteur de projet, que des personnes en activité. De plus, il s'agit de la publication aux PUB d'une thèse soutenue à Bordeaux 3 en 2009. Mme REVAUGER a repris le dossier et porte désormais ce projet.

Mme GOMEZ-VIDAL estime que si les PUB acceptent le document, elles doivent financer totalement le projet.

M. REVAUGER souligne qu'il n'est pas impensable que les PUB financent cette publication. Il faut distinguer accord scientifique et accord financier.

Mme GOMEZ-VIDAL pense qu'il y a un problème de diffusion d'information. Elle souhaite que l'on parle du statut des professeurs émérites.

M. PERNOT répond que cela sera fonction de l'importance de l'ordre du jour des prochains CS.

17) Projet de 'montage' d'une ANR : Les savoirs des inscriptions grecques dans l'Europe des Lumières : imaginaire, esthétique, histoire, épigraphie (1678-1824), porté par Mme Aurélia GAILLARD (SPH), pour une demande de 2 000 €. La commission a donné son accord pour 1 000 €.

Mme GOMEZ-VIDAL regrette que la politique de financement de l'ANR oriente la recherche.

M. BRUN Cédric dénonce l'opacité des critères de cette agence.

M. PERNOT répond qu'il faut tenir compte de la politique de l'ANR pour pouvoir financer notre recherche et notamment la PSE dont une partie du budget dépend du précipt.

M. BRUN Cédric considère qu'il s'agit d'une prime au parisianisme disproportionnée.

M. GRANDJEAT rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité d'un soutien aux porteurs de projet ANR via la PSE.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS regrette le faible nombre de projets SHS retenus par l'ANR.

Mme MARIUS précise qu'il faut travailler à plusieurs laboratoires.

M. GRANDJEAT souhaite que, lorsque le calendrier de l'ANR sera connu, un petit séminaire sur le sujet soit organisé avec des porteurs de projets ANR anciens ou actuels.

18) Colloque international "L'autre et ses représentations dans la culture arabomusulmane", porté par MM. Ahmed KHANEBOUBI et Omar FERTAT (TELEM), pour une demande de 2 130 €. La commission a donné son accord pour 600 €.

M. REVAUGER rappelle qu'il y a des problèmes dans ce champ disciplinaire.

Mme GOMEZ-VIDAL estime que, malgré les quelques insuffisances du dossier, la proposition aurait pu aller jusqu'à 1 000 € pour manifester auprès des étudiants arabisants l'intérêt que porte l'établissement aux recherches dans ce domaine.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 27
Abstention : 2
Blanc/nul : 0
Contre : 0
Pour : 25

➤ Le Conseil Scientifique adopte les montants de soutien financier à des programmes blancs tels que proposés par la commission de la recherche.

M. BRUN Cédric s'étonne que le montant distribué ne s'élève qu'à 11 000 € alors que le montant de l'enveloppe est de 13 000 €.

M. PERNOT répond qu'il est préférable de prévoir une somme en réserve.

III - EXAMEN DES PROJETS GIS

M. PERNOT rappelle que l'université s'est engagée dans trois Groupements d'Intérêt Scientifique du CNRS : « L'institut des Amériques », « Le GIS Etudes africaines » et le GIS « Institut du Genre ».

M. LE BLANC précise que les GIS n'ont pas de personnalité juridique et qu'ils sont des structures souples.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS souligne que l'Institut des Amériques est à dominante parisienne, centré sur l'étude de l'Amérique du nord

M. GRANDJEAT précise qu'il y a des délégués régionaux.

M. PERNOT propose qu'au printemps 2014 soit organisée une présentation des GIS par leurs responsables ainsi qu'une réflexion sur leur financement.

M. REVAUGER ajoute qu'il faut payer un ticket d'entrée auquel s'ajoutent les dépenses courantes.

M. GRANDJEAT précise qu'il y a des retours en termes de valorisation.

IV - ETAT D'AVANCEMENT DE L'ANNUAIRE RECHERCHE

Mme DUTHU fait un point sur l'avancée du travail de l'annuaire de la recherche qui a mobilisé tous les acteurs de l'université. Elle précise que cette version 1 de l'annuaire est encore à parfaire, que l'intégration des enseignants hébergés ainsi que celle des doctorants n'est pas encore finalisée. Des propositions concernant l'amélioration de l'ergonomie, l'ajout de rubriques etc, seront étudiées et prises en compte dans la version 2.

M. BRUN Cédric estime que l'utilisation de l'annuaire est très complexe et que le site institutionnel ne fonctionne pas bien.

M. PERNOT remercie les personnels qui ont effectué ce travail.

Mme BEGHAIN souhaite informer les membres du CS du fait que les pages du site de l'établissement, revues et traduites en espagnol et en anglais, ont été mises en ligne

V - ETAT D'AVANCEMENT DES NOUVEAUX STATUTS DES EQUIPES D'ACCUEIL

M. PERNOT présente les statuts des équipes d'accueil et leur règlement intérieur qui ont été retravaillés et modifiés au cours de longues discussions et notamment avec la responsable des affaires juridiques de l'université.

M. FIGEAC souligne le problème récurrent du rythme des élections des équipes d'accueil. Il déplore que pour un directeur qui n'aura exercé son mandat qu'un an ou deux ans, cette période soit comptée comme un mandat complet. Il ajoute que changer le directeur de toutes les équipes en même temps n'est pas une bonne idée.

M. GRANDJEAT signale qu'un directeur peut représenter sa candidature. Il pose d'autre part le problème du statut des chercheurs associés.

Mme BOURMAUD rappelle qu'il s'agit des statuts des équipes et que cela ne concerne pas les personnes physiques.

M. BRUN Cédric regrette qu'il n'y ait rien dans le texte concernant les chercheurs.

M. FIGEAC estime qu'il est important de les faire figurer pour leur donner un statut à l'intérieur des équipes d'accueil.

M. REVAUGER souhaite que l'on organise un débat sur les chercheurs.

Mme GOMEZ-VIDAL demande où sont intégrés les chercheurs non comptabilisés.

M. PERNOT répond qu'ils doivent faire le choix d'une équipe.

Mme GOMEZ-VIDAL conteste le paragraphe consacré aux « dispositions spécifiques aux sous équipes ». Elle rappelle que lors du quadriennal précédent, il avait été question de supprimer les sous-centres et d'accentuer le travail par axe.

M. PERNOT répond qu'officiellement, il n'existe que les équipes d'accueil mais que cette dénomination permet une organisation très souple.

Mme GOMEZ-VIDAL s'insurge contre ce changement de politique.

M. GRANDJEAT ajoute qu'il ne faut pas trop se focaliser sur des questions de vocabulaire.

M. BRUN Cédric signale qu'il n'existe aucune mesure prévue en cas de situation de crise dans une équipe d'accueil, notamment si le directeur de l'équipe est mis en minorité par une majorité qualifiée.



M. DUVERGER fait remarquer que l'article 3, alinéa 1, des statuts qui traite de la composition des Equipes d'Accueil, mentionne la représentation de deux doctorants alors qu'il y a des équipes où il y en a 3.

M. FIGEAC est favorable à une représentation par trois doctorants.

M. PERNOT propose de repousser le vote des statuts des équipes d'accueil à une prochaine réunion du CS.

VI - DOSSIER DE SOUTIEN AU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE POUR DES COLLOQUES

M. PERNOT présente les demandes de soutien financier au Conseil Régional d'Aquitaine pour des colloques :

Étapes, escales et relais en Amérique latine : cinq siècles d'histoire des haltes, organisé par l'EA 3656 AMERIBER et porté par Mme Isabelle TAUZIN.

- **La lettre au carrefour des genres et des traditions**, organisé par l'EA 4593 CLARE et porté par Mme Cristina PANZERA.

- **Châteaux, cuisines et dépendances, organisé par l'Association Rencontres d'archéologie et d'histoire du Périgord** et porté par Mme Dominique Picco.

- **Cuba et la Caraïbe de José Marti à la CELAC : histoire, culture et coopération interrégionale**, organisé par l'EA 3656 AMERIBER et porté par Mme Mélanie MOREAU.

- **Le Design dans l'art contemporain** organisé par l'EA 4426 MICA et porté par Mme Stéphanie CARDOSO.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 27
Abstention : 0
Blanc/nul : 0
Contre : 0
Pour : 27

➡ ***Le Conseil Scientifique adopte les demandes de soutien financier au Conseil Régional d'Aquitaine pour des colloques.***

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Appel à projets BSN5

M. PERNOT présente les propositions du SCD relatives à la participation à l'appel à projets 2013 BNS5, concernant le processus de numérisation de documents. La Bibliothèque scientifique numérique, principal organe français de coordination des différents acteurs de l'information scientifique et technique se consacre, dans le cadre de son 5ème segment, à la numérisation du patrimoine de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est dans ce cadre que le Ministère lance en 2013, un appel à projets de numérisation.



Les propositions du SCD sont les suivantes :

- **option 1** : 40 000 euros demandés pour 10 000 euros de financement à dégager pour Bordeaux 3,
- **option 2** : 80 000 euros demandés pour 20 000 euros de financement à dégager pour Bordeaux 3.

M. PERNOT propose de choisir l'option 1, soit une demande de financement s'élevant à 40 000 €. Il demande aux membres du CS de voter un accord de principe sur cette option pour répondre à l'appel d'offres et de laisser les collègues du SCD choisir la liste des corpus à numériser.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 27
Abstention : 0
Blanc/nuls : 0
Contre : 0
Pour : 27

➤ Le Conseil Scientifique adopte l'option 1 pour la participation à l'appel à projets 2013 BNS5, correspondant à une demande de financement de 40 000€.

- Demande de dérogation pour une co-direction de thèse

M. PERNOT demande d'autoriser une dérogation pour M. Jean-Philippe NARBOUX, MCF non habilité, de l'Equipe d'Accueil SPH en vue d'une codirection de thèse.

M. GRANDJEAT ne voit pas de justification à cette demande de dérogation et se dit défavorable.

M. PERNOT répond qu'il s'agit d'une pratique courante.

M. BRUN Cédric signale que cela existe en philosophie analytique de langue anglaise et qu'il ne trouve pas cette pratique choquante.

Mme BINET rappelle, qu'il n'y a pas si longtemps, un MCF ne pouvait même pas diriger un mémoire de Master.

Mme GOMEZ-VIDAL rajoute que pour diriger une thèse, il faut une HDR.

Mme BEGHAIN met en avant le fait que le travail d'encadrement est effectué par le Maître de Conférences alors que c'est le Professeur qui en recueille les fruits.

M. FIGEAC souligne que chaque discipline possède sa propre culture et que la spécialisation est un argument puissant en faveur d'une dérogation.

M. BRUN Cédric ajoute que M. Emmanuel BERMON, directeur de thèse, est une autorité reconnue dans son domaine, mais que Jean-Philippe NARBOUX est le mieux placé pour encadrer cette thèse.

M. GRANDJEAT dit que dans ces conditions, on n'a plus qu'à supprimer l'HDR.

M. FIGEAC précise qu'il ne s'agit que d'une mesure dérogatoire et exceptionnelle.



M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 22
Abstention : 3
Blanc/nuls : 0
Contre : 2
Pour : 17

➡ ***Le Conseil Scientifique autorise, par dérogation, M. Jean-Philippe NARBOUX de l'Equipe d'Accueil SPH, MCF non habilité, à codiriger la thèse de M. Quentin KAMMER***

- Convention de partenariat avec le CMRP

M. PERNOT présente la convention de partenariat avec le CMRP (Centre Montesquieu de Recherche Politique) autorise l'encadrement de thèses de doctorants de Bordeaux 3 par des enseignants-chercheurs de Bordeaux IV.

M. FIGEAC estime que cette convention fait courir le risque que des historiens de Bordeaux 3 partent à Bordeaux IV.

M. LASTECOUCERES souligne que le risque est réel.

M. PERNOT souhaite que l'on prenne comme règle de refuser des allocations doctorales à des structures extérieures à Bordeaux 3.

M. GRANDJEAT ajoute qu'il n'est pas favorable à cette convention si le but est de conserver deux doctorants au sein de l'Ecole doctorale.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 18
Abstention : 6
Blanc/nuls : 0
Contre : 9
Pour : 3

➡ ***Le Conseil Scientifique rejette la proposition de convention avec le CRMP de Bordeaux IV***

- Demandes de rattachement à l'Ecole doctorale Montaigne-Humanités

M. PERNOT présente la demande officielle de rattachement à l'Ecole Doctorale de Mme Marie ESTRYPEAUT-BOURJAC, rattachée à l'équipe CLARE pour sa recherche, mais Enseignant-chercheur à l'IUFM. Il propose de passer au vote :

Votants : 18
Abstention : 2
Blanc/nuls : 0
Contre : 0
Pour : 16

➡ ***Le Conseil Scientifique adopte la demande de rattachement à l'Ecole***



Doctorale de Mme Marie ESTRYPEAUT-BOURJAC

M. PERNOT présente la demande de rattachement à l'Ecole Doctorale de Mme Marie-Thérèse URVOY de l'Institut Catholique de Toulouse, rattachée à l'équipe EEE.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 18

Abstention : 0

Blanc/nuls : 0

Contre : 0

Pour : 18

➔ Le Conseil Scientifique adopte la demande de rattachement à l'Ecole Doctorale de Mme Marie-Thérèse URVOY.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17H10.

Le Président

Jean-Paul JOURDAN